

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20261020-46_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Bérù : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : Mme Céline ROUSSEAU Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Josette LAURENT Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Vezannes : Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Ladislav DE MONGE Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, Mme Sylviane BERTIN, M. Ladislav DE MONGE.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Déléguée titulaire absente excusée suppléée</u> : Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD suppléée par Mme Josette LAURENT.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 46 - Absents : 10 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 46	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Chichée : Mme Francine ROBIN Molosmes : M. Dominique BUSSY
<u>Compétence EAU :</u>	<u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN, M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 39 - Absents : 10 dont ayant donné pouvoir : 0 - Votants : 39	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Censy : M. Victor BARDET Collan : M. Francis GOGOIS Gland : Mme Sandrine CAMUS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : M. Stéphane BARDOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Tonnerre : Mme Emilie ORGEL Vezannes : Mme Anne-Laure BUFFET.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u>	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 16	<u>Date de convocation</u> : 6 octobre 2026
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u>	<u>Délibération n° 46-2026</u>
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Objet</u> : RESSOURCES HUMAINES
	<u>Comité National d'Action Sociale (CNAS)</u>

Par délibération du Comité Syndical en date du 16 janvier 2019, le Syndicat des Eaux a décidé d'adhérer au CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, afin de lui déléguer la gestion de l'action sociale qu'elle décide de mettre en œuvre au profit de ses personnels actifs.

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions.....) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avis favorable des membres du Bureau réunis le 22 septembre 2026, après en avoir délibéré à 46 voix pour 0 voix contre et 0 abstention le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'élargir le bénéfice du CNAS à ses personnels retraités à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- **DECIDE** de verser au Cnas une cotisation complémentaire correspondant au mode de calcul suivant : Nombre de bénéficiaires retraités X montant forfaitaire

Les tarifs actuels sont les suivants : Retraité tarif plein : 146,00 €

Actuellement 1 retraité est concerné.

Pour information la cotisation 2026 année pleine pour un actifs s'élève à 224€/an.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.

Le secrétaire de séance

Eric ROUSSEAU

Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*